

DEPARTEMENT
SAVOIE
ARRONDISSEMENT
CHAMBERY

Objet : Zone artisanale de Gerbaix – Vente lot 7

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 15 décembre 2022

L'an deux mille-vingt-deux et le dix-sept novembre à 18h00,

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. André BOIS.

Présents : MMES MRS. ALLARD. BOIS. COUTAZ. DUPERCHY. FAUGE. FRANCONY. GENTIL. GROLLIER. ILBERT. MALLEIN. MARCHAIS. PERRIAT. ROSSI. ROULAND. RUBIER. TAIN. TAVEL. TOUIHRAT. WDOWIAK. WROBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MRS CHAON. CUCCURU (Pouvoir D. TAIN). GROS (Pouvoir D. WROBEL). MANSOZ (Pouvoir M-L. MARCHAIS). MANTEL (Pouvoir C. TAVEL). VANBERVLIET (Pouvoir A. BOIS). VEUILLET (Pouvoir D. ROSSI).

Le Président :

Rappelle à l'assemblée la délibération n°2015/19/11/6 en date du 19 novembre 2015 fixant les prix de vente des terrains de la zone artisanale de Gerbaix ;

Dit que la commission « Economie » a analysé 2 projets d'implantation sur le lot 7 de celle-ci et a émis un avis favorable à celui de la société HORTUS, gérée par M. Benjamin BARDON et spécialisée dans l'aménagement paysager (conception, création, entretien) ;

Propose au conseil communautaire de se prononcer sur la vente du lot 7 de la zone artisanale de Gerbaix, d'une surface de 1763 m² au prix de 35€ HT/m², à M. Benjamin BARDON, gérant de la société HORTUS (frais d'agence à la charge de l'acquéreur) ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :

APPROUVE la vente par la CCLA du lot 7 de la zone artisanale de Gerbaix, d'une surface de 1763 m² au prix de 35€ HT/m², à M. Benjamin BARDON, gérant de la société HORTUS, les frais d'agence étant à la charge de l'acquéreur ;

MANDATE le Président pour signer l'acte de vente et toutes les pièces s'y rapportant ;

CHARGE le Président d'entreprendre toutes démarches relatives à ce sujet,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

